



énergie



ENQUÊTE

Moyens humains employés par les collectivités dans le domaine de l'énergie

Série Politique
ENP36
Décembre 2014

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
1.1. OBJECTIFS ET DEMARCHE	3
1.2. PANEL DES REPONSES	3
2. ANALYSE DES RESULTATS	3
2.1. PRESENCE D'UN SERVICE ENERGIE	3
2.2. REALISATION D'UN PCET	5
2.3. SOUTIENS FINANCIERS APPORTES	6
2.4. ACTIONS A L'ECHELLE DU PATRIMOINE	6
2.5. ACTIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	8
2.5.1. <i>Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie</i>	8
2.5.2. <i>Coordination des réseaux de distribution</i>	9
2.5.3. <i>Prévention de la précarité énergétique</i>	10
2.6. ACTIONS DE SENSIBILISATION	10
2.7. MOYENS HUMAINS DES COLLECTIVITES	11
CONCLUSION	11
ANNEXES : QUESTIONNAIRE	12

1. Contexte

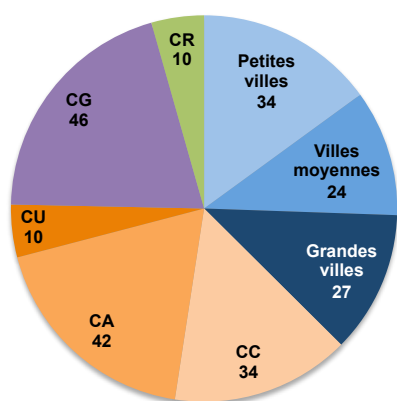
1.1. Objectifs et démarche

En vue de la mise en place de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui place les collectivités au cœur des problématiques énergétiques, AMORCE a souhaité faire un bilan des actions et moyens humains engagés par les collectivités dans le domaine de l'énergie.

Une enquête a donc été lancée, sous la forme d'un questionnaire en ligne diffusé à plus de 800 collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions).

1.2. Panel des réponses

Pas moins de 227 collectivités ont répondu à l'enquête, témoignant d'un intérêt commun pour la thématique abordée. Tous les niveaux de collectivités sont représentés, permettant une analyse assez représentative à l'échelle nationale :



CR : Conseils régionaux (1,6 millions hab/région)

CG : Conseils généraux (~550 000 hab/département)

CU : Communautés urbaines (~340 000 hab/CU)

CA : Communautés d'agglomération (~135 000 hab/CA)

CC : Communautés de communes (~31 000 hab/CC)

Grandes villes (GV) : Communes de plus de 50 000 habitants (~129 000 hab/GV)

Villes moyennes (MV) : Communes de 10 000 à 50 000 habitants (~28 000 hab/MV)

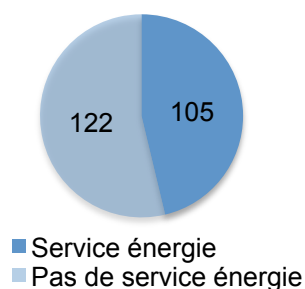
Petites villes (PV) : Communes de moins de 10 000 habitants (~2 000 hab/PV)

Soit un total de 56 millions d'habitants.

A noter que les syndicats d'énergie n'ont pas été interrogés, ceux-ci engageant forcément des actions et moyens dans le domaine de l'énergie puisqu'il s'agit de leur cœur de métier. L'ensemble de leurs effectifs serait considéré, selon cette enquête, comme étant consacré à l'énergie.

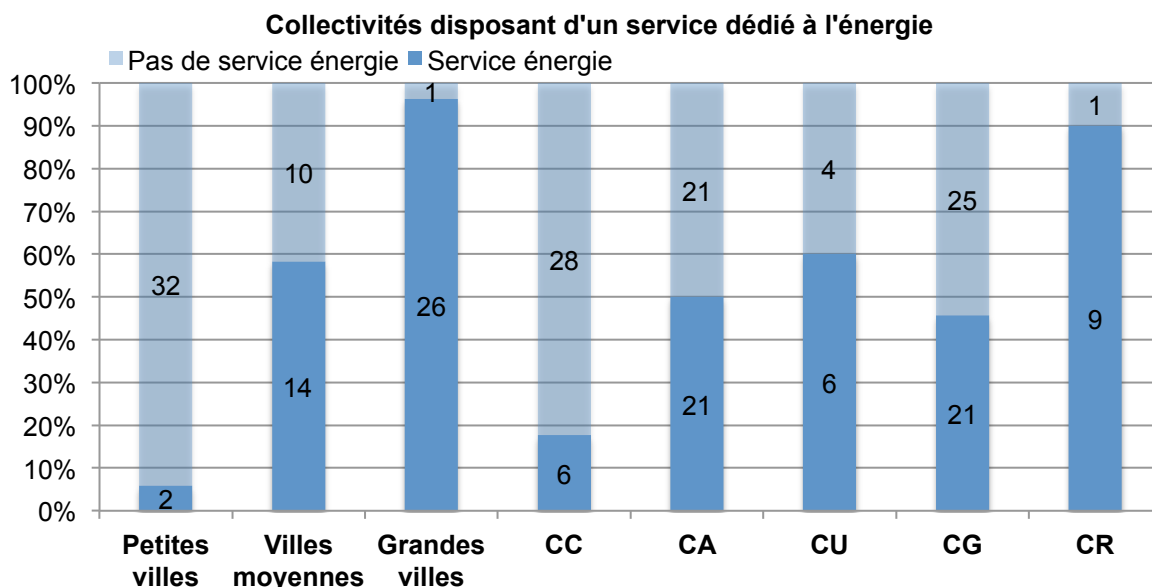
2. Analyse des résultats

2.1. Présence d'un service énergie

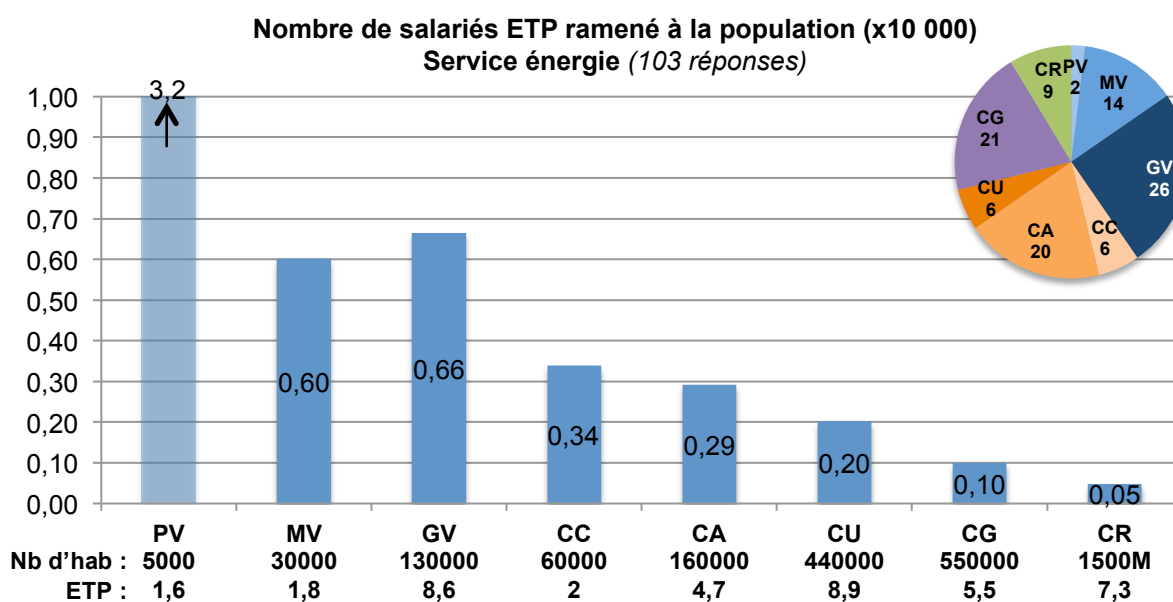


46% des collectivités ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir un service dédié au domaine de l'énergie, mais la répartition diffère selon les niveaux de collectivités :

- La proportion de collectivités possédant un service dédié à l'énergie croît avec la taille des communes et intercommunalités.
- Les départements sont assez représentatifs de la moyenne avec quasiment un sur deux disposant d'un service dédié à l'énergie.
- Les régions ont quasiment toutes mis en place un service énergie.



Les collectivités disposant d'un service énergie consacrent en moyenne 0,4 équivalents temps plein pour 10 000 habitants (30% catégorie A et 70% catégorie B). Le graphique ci-dessous illustre la répartition des ressources humaines du service énergie suivant les niveaux de collectivités :



Lecture : Le service énergie d'une grande ville de 130 000 habitants compte en moyenne 8,6 salariés équivalents temps plein. Ramené à 10 000 habitants pour une base de comparaison avec les autres niveaux de collectivité, cela fait donc 0,66 salariés ETP.

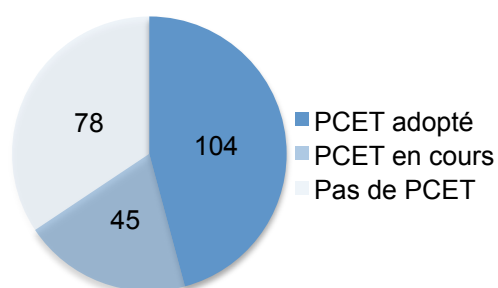
Remarque 1 : Seules deux petites villes ayant répondu à l'enquête disposent d'un service énergie, le résultat affiché sur ce graphique est donc peu représentatif pour cette catégorie.

Remarque 2 : Le nombre d'habitants indiqué pour chaque type de collectivité sur ce graphique correspond à la taille moyenne de l'échantillon possédant un service énergie.

L'ADEME, en partenariat avec l'AITF et la FNCCR, s'est également interrogée sur les moyens employés par les collectivités dans le domaine de l'énergie dans son enquête « Energie et patrimoine communal 2012 », et notamment sur l'implication des élus. Il en ressort qu'en moyenne un élu est en charge de l'énergie dans 40% des communes et dans 16% des EPCI. L'implication des élus est d'autant plus notable que la population est importante (64% des CA et CU et 70% des communes de plus de 20 000 habitants ont un élu en charge de l'énergie).

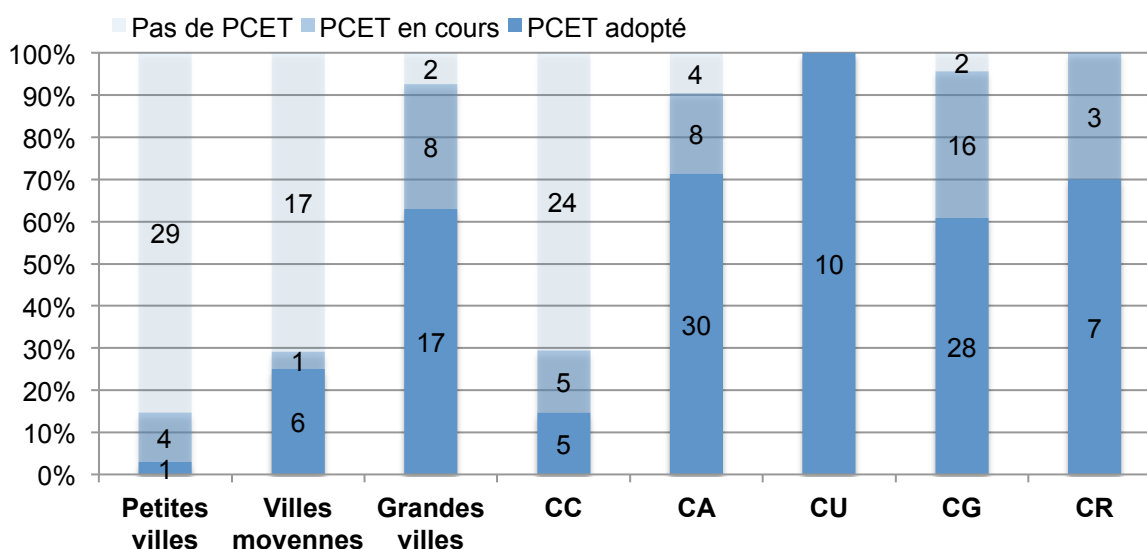
2.2. Réalisation d'un PCET

Deux tiers des collectivités ayant répondu à l'enquête ont adopté un PCET (Plan énergie climat territoire) ou ont un PCET en cours. Parmi ces 149 collectivités, 18 comptent moins de 50 000 habitants et ont donc volontairement établi leur PCET. A l'opposé, 8 collectivités de plus de 50 000 habitants (2 grandes villes, 4 communautés d'agglomération et 2 départements), qui ont obligation de mettre en place un PCET, admettent ne pas avoir entamé les démarches.



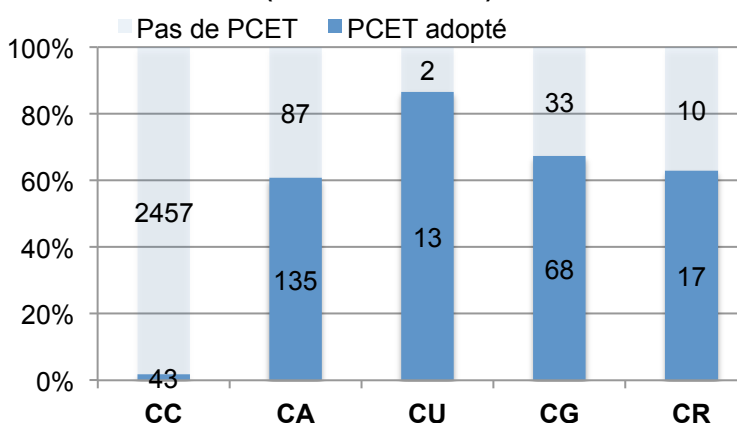
A noter que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte ajoute une composante « air » aux PCET (soit PCAET) qui deviendront obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Collectivités qui mènent un PCET



Afin de se rendre compte de la représentativité de notre échantillon, nous avons comparé les résultats de l'enquête à l'[observatoire PCET de l'ADEME](#) (cf. graphique ci-contre) : globalement, les régions et les intercommunalités ayant répondu à l'enquête semblent toutes légèrement plus impliquées dans le domaine de l'énergie que la moyenne nationale (voire beaucoup plus dans le cas des CC et des CU).

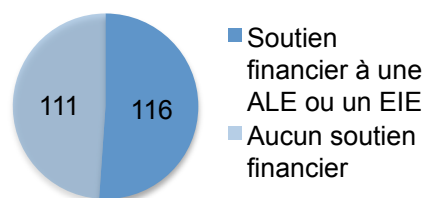
Collectivités ayant adopté un PCET (données ADEME)



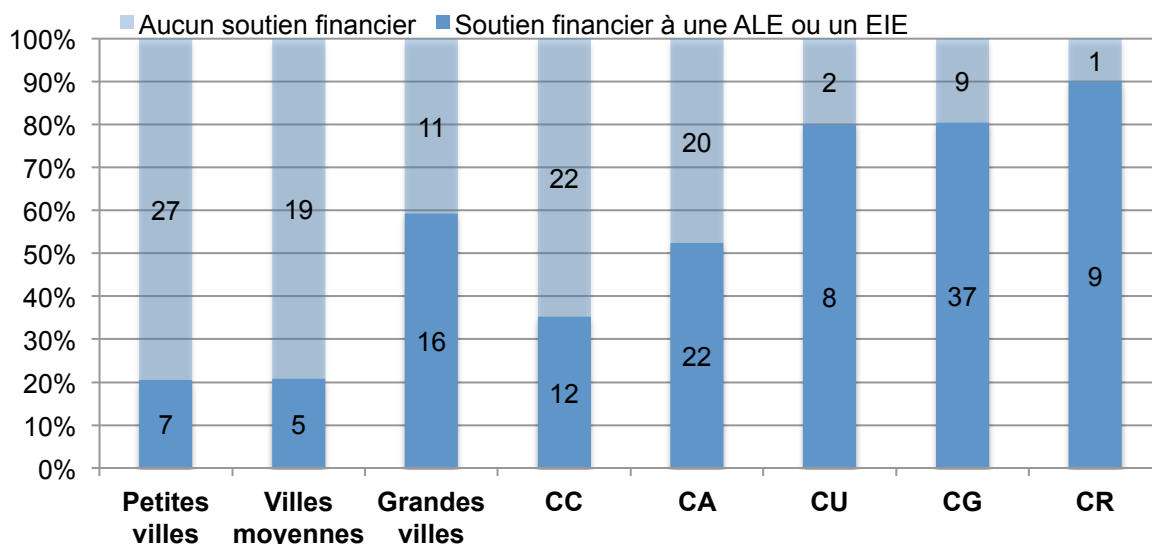
A l'inverse, 60% des départements ayant répondu à l'enquête ont adopté un PCET contre 68% au niveau national : notre échantillon est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

2.3. Soutiens financiers apportés

116 collectivités sur les 227 ayant répondu à l'enquête ont déclaré soutenir une Agence locale de l'énergie ou un Espace info énergie (et parmi celles-ci 25 soutiennent les deux types de structure).



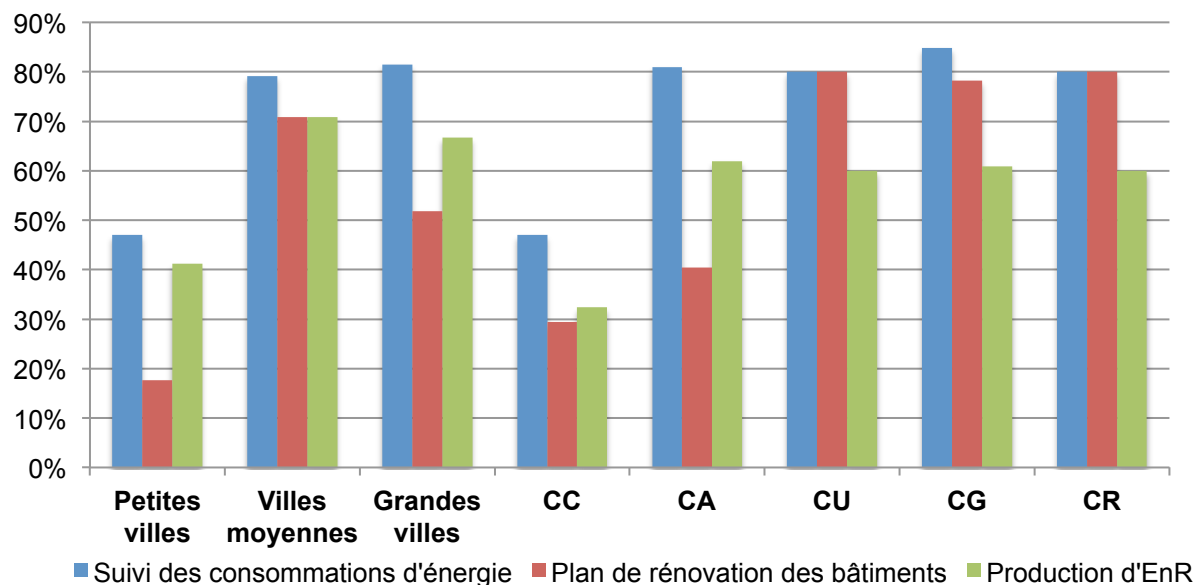
Collectivités apportant un soutien financier à une ALE ou un EIE



2.4. Actions à l'échelle du patrimoine

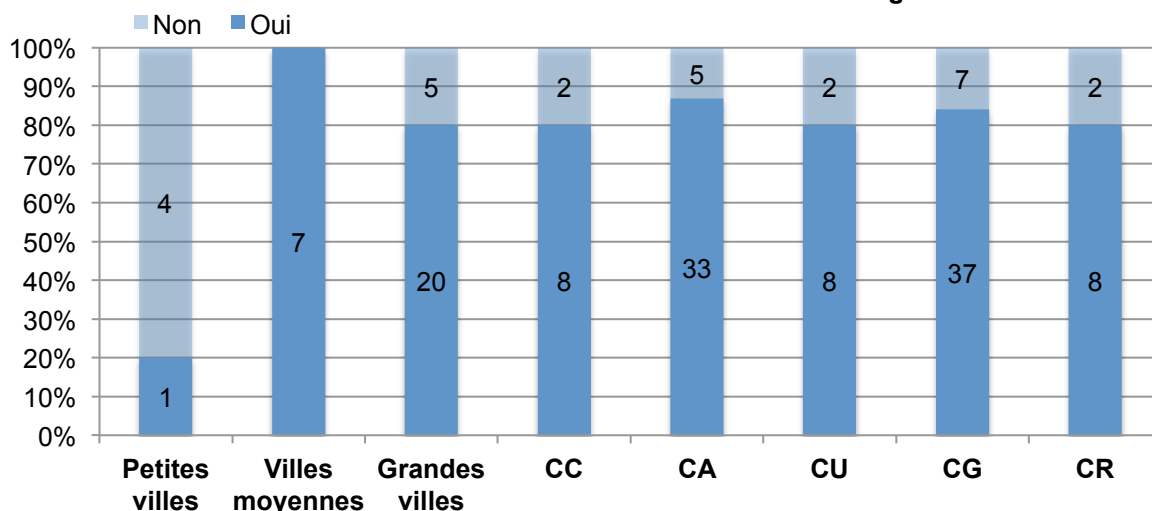
Le suivi des consommations sur le patrimoine des collectivités est l'action majoritaire pour tous les niveaux de collectivités, ce qui est logique puisqu'il s'agit de la première étape de toute démarche cohérente sur l'énergie. En revanche, le principe de privilégier la baisse des consommations avant d'accroître sa production d'énergie ne semble pas avoir été adopté par tous les niveaux de collectivités : les petites villes, grandes villes, communautés de communes et communautés d'agglomération semblent plus majoritairement produire des EnR que mettre en place des plans de rénovation de leurs bâtiments.

Actions menées par les collectivités à l'échelle du patrimoine



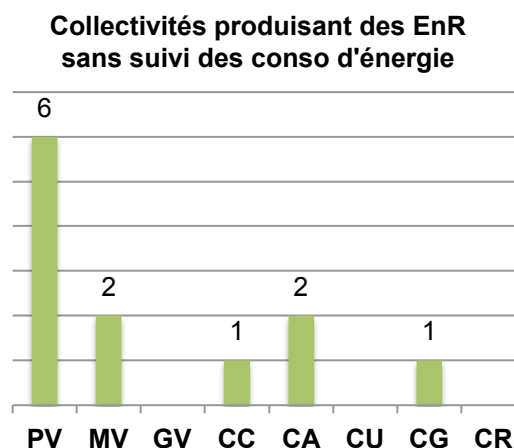
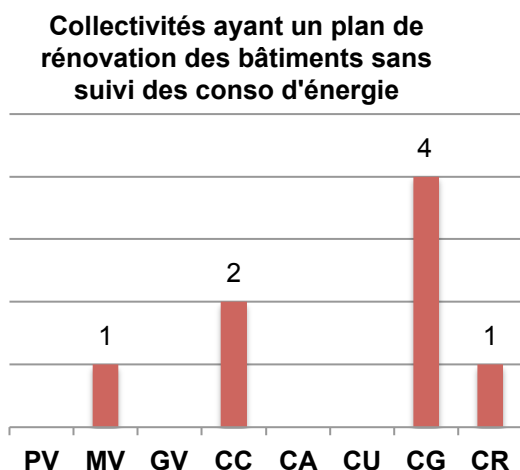
Il nous a semblé intéressant de voir si les collectivités ayant adopté un PCET ont également mis en place un suivi des consommations :

Collectivités ayant adopté un PCET ou ayant un PCET en cours : assurent-elles un suivi des consommations d'énergie ?



Contre toute attente, la réalisation d'un PCET ne semble pas avoir impliqué la mise en place d'un suivi des consommations dans tous les cas, illustrant la difficulté du travail transversal au sein de certaines collectivités.

De même, nous avons regardé combien de collectivités ont un plan de rénovation des bâtiments ou produisent des EnR sans suivi des consommations :



Finalement assez peu de collectivités rénovent leurs bâtiments ou produisent des EnR sans connaître leurs consommations, 8 sur 227 dans le premier cas et 12 sur 227 dans le deuxième.

A noter que la facture énergétique d'une commune de 10 000 habitants s'élève à environ 500 000 €/an (48,9 €/hab d'après l'enquête ADEME mentionnée au §2.1) et que la mise en place d'un suivi des consommations pour une collectivité qui ne le fait pas ou plus depuis plusieurs années permet de réduire d'environ 10% les consommations, soit une économie de l'ordre 50 000 €/an : l'économie ainsi générée peut permettre de financer un cadre à temps plein dédié à l'énergie.

L'enquête ADEME apporte par ailleurs quelques compléments sur les actions menées par les collectivités sur leur patrimoine :

- **En termes d'investissements lourds :** Parmi les actions de rénovation, le remplacement et l'isolation des ouvrants est de loin l'action qui connaît le plus de succès : 75% des collectivités ont mené cette action, contre 52% pour l'isolation des parois opaques. Par ailleurs, 34% des collectivités prévoient le changement des

fenêtres dans les 2 à 3 prochaines années contre 26% pour l'isolation des bâtiments. La question de l'éclairage apparaît également comme l'une des principales préoccupations des collectivités sur leurs bâtiments et sur l'espace public, en particulier dans les DOM.

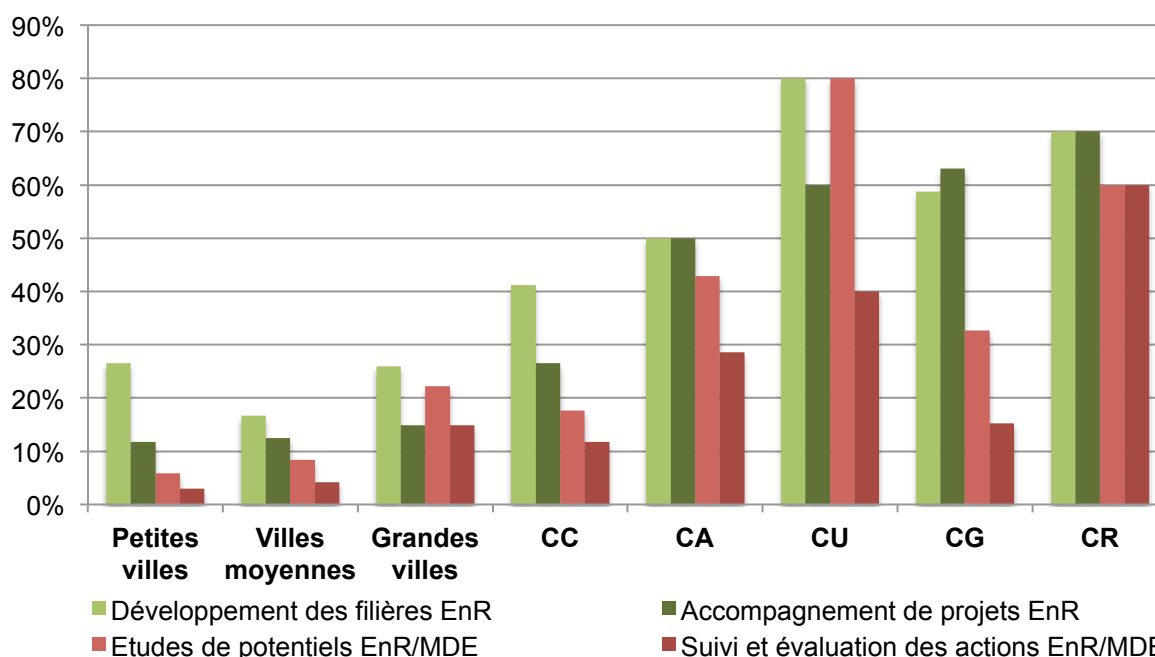
- **En termes de services** : L'optimisation des tarifs et abonnements au gaz et à l'électricité fait partie des actions les plus menées et les plus en projet au sein des collectivités. Viennent ensuite les actions de mise en place et d'informatisation de tableaux de bord de suivi ainsi que la réalisation de diagnostics, principalement dans les grandes villes et grandes intercommunalités.
- **En termes de production EnR** : notre échantillon semble à nouveau représenter majoritairement les collectivités les plus avancées dans le domaine de l'énergie, puisque les résultats de l'enquête ADEME révèlent plutôt 17% de production dans les communes et 29% dans les EPCI (avec un maximum pour les CA ou CU à 50%, plus proches de nos résultats).

2.5. Actions à l'échelle du territoire

2.5.1. Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

Théoriquement, on devrait observer pour toutes les collectivités la hiérarchisation des actions suivantes : réalisation d'étude de potentiel, développement et accompagnement de projets puis suivi et évaluation des actions. Ce n'est finalement pas ce qu'a révélé l'enquête : hormis pour les communautés urbaines, l'action principalement menée par toutes les collectivités concerne le développement des filières EnR.

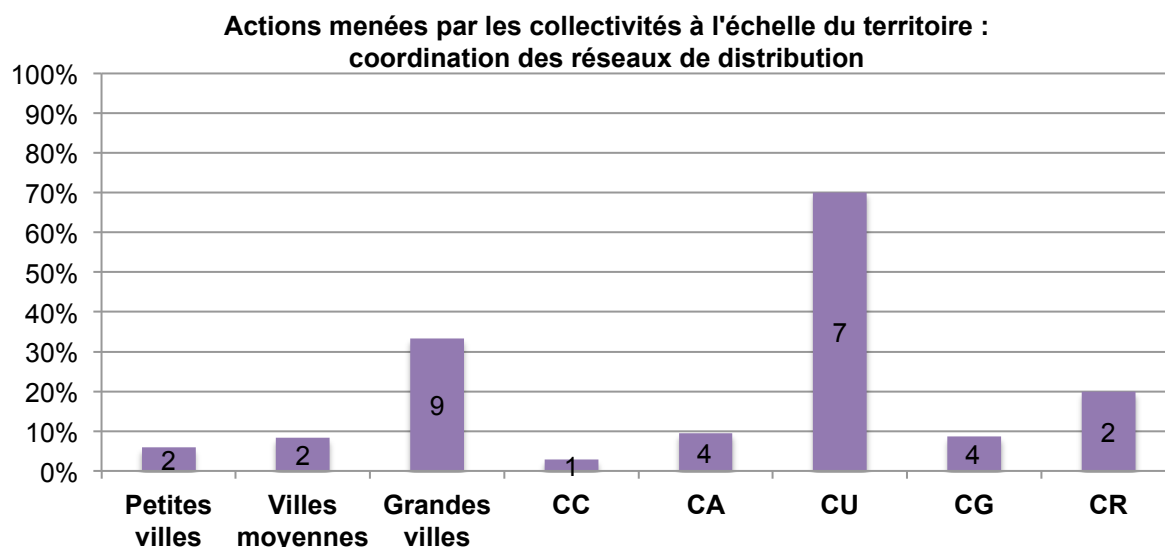
Actions menées par les collectivités à l'échelle du territoire



Partant du constat que les filières EnR se développent plus que les filières MDE dans les collectivités, un rééquilibrage vers des actions MDE peut être envisagé par un fléchage des recettes générées par le développement des filières EnR, comme encouragé par l'étude AMORCE « Soutiens financiers aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie : coûts et enjeux pour les collectivités » (réf. ENP 34 – septembre 2014).

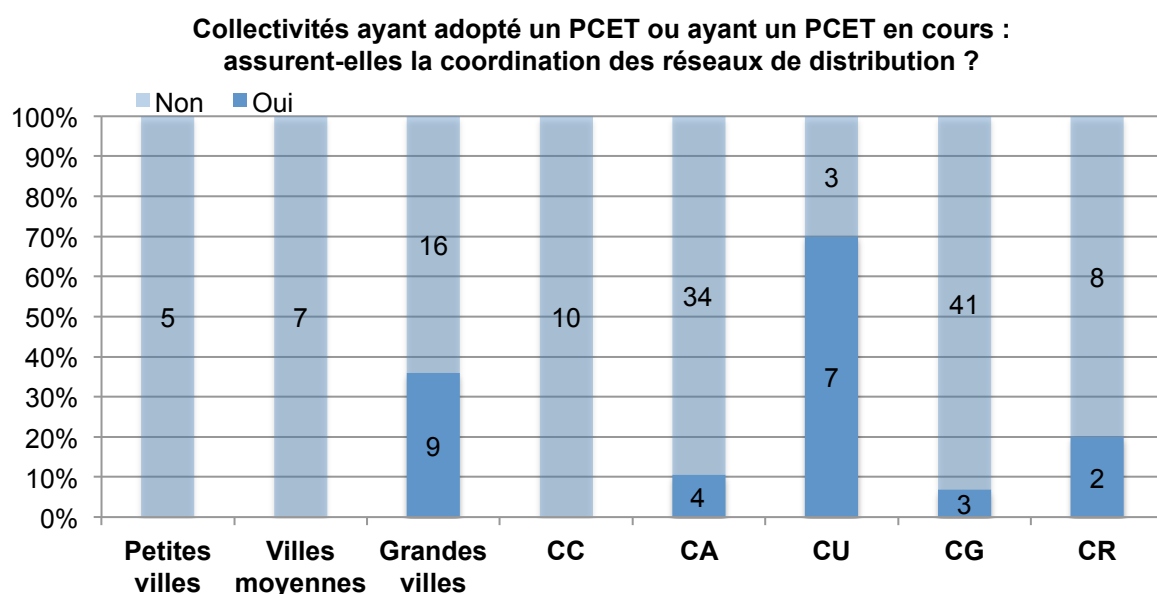
2.5.2. Coordination des réseaux de distribution

Les communautés urbaines sont de loin le niveau de collectivité étant le plus impliqué dans la coordination de la distribution :



Rappelons que les syndicats d'énergie, structures dédiées à l'énergie en général et aux réseaux d'énergie en particulier, n'ont pas été enquêtés ici, du fait de leur principe de spécialité qui rendrait les comparaisons non pertinentes.

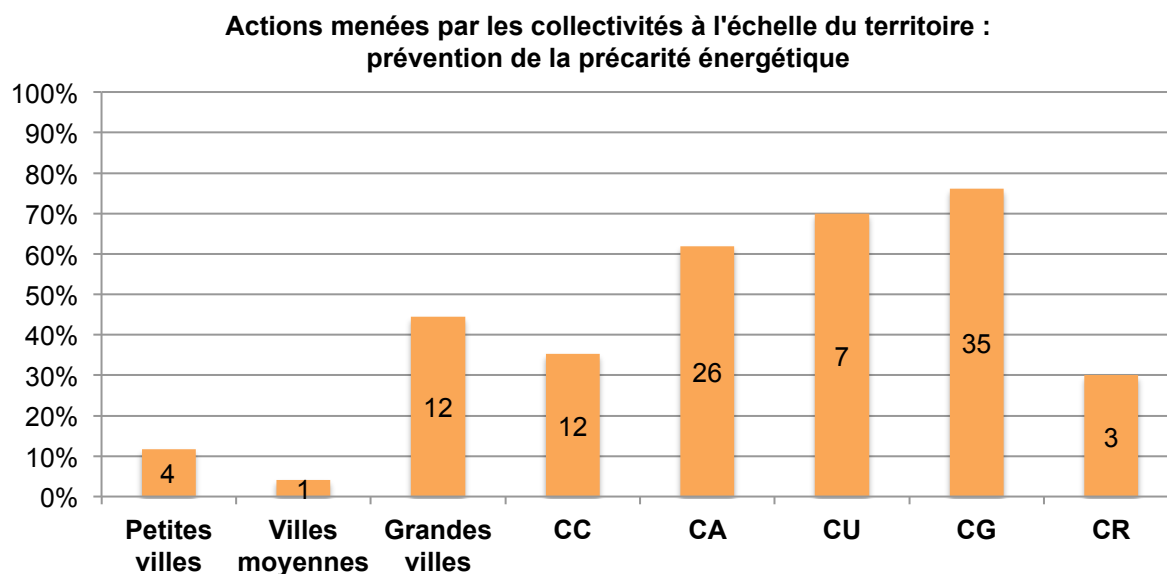
Les résultats ont à nouveau été croisés avec les collectivités ayant adopté un PCET ou ayant un PCET en cours :



On constate que les grandes villes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et régions assurant la coordination des réseaux de distribution sur leur territoire ont toutes adopté un PCET (ou sont en cours d'adoption). Une enquête complémentaire serait ici nécessaire pour identifier le type d'action mené en ce sens.

2.5.3. Prévention de la précarité énergétique

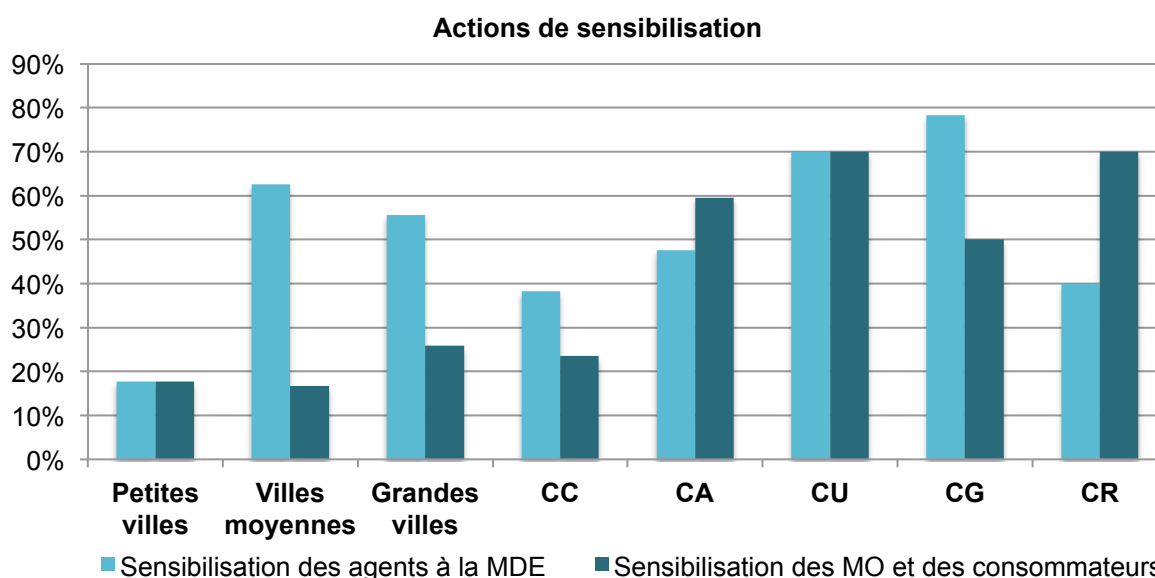
Il apparaît à nouveau dans le cas de la prévention de la précarité énergétique que les actions menées par les collectivités croissent avec le nombre d'habitants :



A noter que la lutte contre la précarité énergétique fait partie depuis le Grenelle 2 des missions intégrées au PDALPD (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

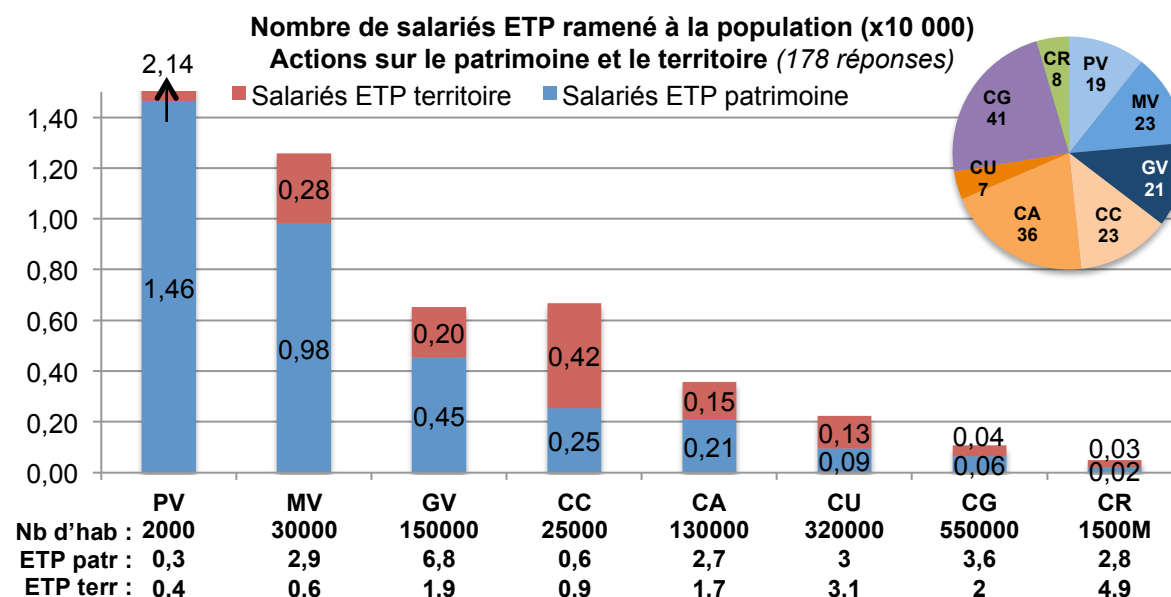
2.6. Actions de sensibilisation

De manière générale, les villes et départements possèdent un gros patrimoine, ces collectivités sont donc moins tournées vers les conseils aux maîtres d'ouvrage et aux consommateurs que les intercommunalités et régions (ces actions sont plutôt relayées par les EIE – cf. §2.3), que l'on retrouve ici plus dans leurs missions d'animation territoriale.



2.7. Moyens humains des collectivités

Le graphique ci-dessous illustre le nombre de salariés équivalent temps plein consacrés aux actions menées par les collectivités sur le patrimoine et le territoire :



Lecture : Une communauté d'agglomération de 130 000 habitants compte en moyenne 2,7 salariés équivalents temps plein consacrés aux actions sur le patrimoine et 1,7 consacrés aux actions sur le territoire. Ramené à 10 000 habitants pour une base de comparaison avec les autres niveaux de collectivités, cela fait donc respectivement 0,21 et 0,15 salariés ETP.

Remarque : Le nombre d'habitants indiqué pour chaque type de collectivité sur ce graphique correspond à la taille moyenne de l'échantillon ayant répondu à la question.

En moyenne sur l'ensemble des réponses, pour 10 000 habitants, 0,45 salariés équivalents temps plein sont consacrés aux actions sur le patrimoine et 0,42 sur le territoire : les salariés sont donc globalement également répartis entre les deux domaines d'action. Conformément aux précédents résultats, on s'attend à trouver une plus grande proportion de salariés dédiés au patrimoine pour les communes et les départements, et au contraire une plus grande proportion de salariés dédiés au territoire pour les intercommunalités et régions : à l'exception des petites villes et communautés d'agglomération, c'est bien le cas.

Conclusion

Cette enquête dresse un état des lieux des actions et moyens humains dédiés à l'énergie par les collectivités : elle permet ainsi à chacune de se situer par rapport à la moyenne nationale.

Les résultats mettent en évidence que des moyens humains sont en place et des actions sont menées, mais pas toujours dans l'ordre de priorité attendu : des efforts sont donc à poursuivre pour mieux structurer les actions et porter de manière transversale ces enjeux au sein des différents services concernés dans les collectivités.

Les résultats révèlent également des moyens très hétérogènes et souvent insuffisants. Il est essentiel, surtout dans cette période financière contrainte, d'avoir une approche méthodologique des politiques énergétiques territoriales, commençant par un élu énergie-climat, un service énergie-climat, une évaluation des consommations de la commune, du territoire, et des potentiels d'EnR pour établir une stratégie efficace et des priorités.

Annexes : questionnaire

INFORMATIONS SUR LA COLLECTIVITE

1. Nom de la collectivité :

2. Nombre total de salariés au sein de la collectivité ?

3. Avez-vous un service dédié au domaine de l'énergie? Oui Non

Si oui :

3a. Quel est le nom complet de ce service ?

3b. Combien de salariés équivalent temps plein travaillent au sein de ce service ?

Catégorie A :

Catégorie B :

3c. Quel est le budget annuel alloué à ce service ?

4. Avez vous adopté un PCET ? Oui En cours Non

5. La collectivité apporte-t-elle un soutien financier à :

une Agence Locale de l'Energie (ALE) Oui Non

un Espace Info Energie (EIE) Oui Non

ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITE

6. Quelles sont les actions que vous menez à l'échelle du patrimoine de votre collectivité?

- Suivi des consommations d'énergie
- Plan de rénovation énergétique des bâtiments
- Production d'énergie renouvelable (EnR)
- Sensibilisation des agents à la maîtrise de l'énergie
- Autre :

7. Quelles sont les actions que vous menez à l'échelle de votre territoire?

- Sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des consommateurs
- Prévention de la précarité énergétique
- Développement des filières EnR
- Accompagnement de projets EnR
- Etudes de potentiels MDE/EnR
- Suivi et évaluation des actions MDE/EnR
- Coordination des réseaux de distribution d'énergie
- Autre :

8. Combien de salariés équivalent temps plein travaillent sur les actions

	Catégorie A	Catégorie B
Patrimoine		
Territoire		